

Communiqué de presse
Montluçon, le 27 mai 2021

La Mission Locale du bassin Montluçonnais et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour faciliter l'accès à l'emploi aux jeunes, la Mission Locale du bassin Montluçonnais, AKTO réseau Travail temporaire et 12 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 27 mai 2021 destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé fin mars 2018 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, le FAF.TT (devenu AKTO) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

C'est également à ce titre que, suite à l'accord national renouvelé en mars 2018, la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARML AMILAUURA, Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes, le FAF.TT (devenu AKTO) et le FASTT ont également signé un accord régional de coopération en mars 2018 à Saint-Etienne afin de marquer la poursuite des engagements de la branche du travail temporaire dans la région.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DU BASSIN DE MONTLUÇON À ACCÉDER À L'EMPLOI

- La Mission Locale intervient sur un territoire composé 90 communes, d'une communauté d'agglomération et de 4 communautés de Communes, pour une population totale d'environ 110 000 habitants.
- En 2020, 1 913 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale, 1 134 entrées en situation d'emploi et 251 entrées en formation (continue ou en alternance) ont été enregistrées sur l'année et 500 entreprises ont été en relation avec la structure.
- Objectifs du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- En combinant missions d'intérim, actions de formation et accompagnement renforcé, la mission locale accompagne les jeunes sortis du système scolaire en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi.

DES AIDES CONCRÈTES POUR S'INSÉRER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT permettent de lever les freins périphériques à l'emploi des jeunes : services de location de véhicules, garanties d'accès au logement, solutions de garde d'enfants, solutions budgétaires pour un achat, services de santé.
- Démarche lancée en 2014 par un accord national, renouvelé le 21 mars 2018 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO réseau Travail Temporaire.
- L'engagement des agences d'emploi se traduit par un rapprochement facilité entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné, un partage et une identification des prérequis attendus sur les postes de travail à pourvoir, ainsi que par un suivi continu de la mission, avec une potentielle médiation avec le jeune à la fin de celle-ci.

CHIFFRES CLÉS MISSION LOCALE MONTLUCON

- 1 913 jeunes accompagnés en 2020
- 21 % des jeunes entrés en situation d'emploi ont bénéficié de l'intérim en 2020
- 10 agences d'emploi associées

CHIFFRES CLÉS EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Plus de 107 050 salariés intérimaires en équivalent temps plein, soit 13,8 % de l'emploi intérimaire en France
- 1 451 agences d'emploi sur le territoire
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de -6,1 % en mars 2021 par rapport à mars 2019.

« Instrument de la flexisécurité, le travail temporaire est un creuset d'innovation sociale. Il constitue un vrai tremplin professionnel pour les jeunes les moins qualifiés. Notre rôle consiste à mobiliser les agences d'emploi pour aider les jeunes à gagner en qualifications et compétences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi durable », déclare **Philippe GIRAUD**, Président régional de Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.

« La jeunesse a été particulièrement touchée par les conséquences économiques et sociales de la pandémie. La reprise générale d'activité qui se profile avec l'assouplissement des restrictions sanitaires ouvre désormais de nouvelles perspectives. Dans un contexte encore incertain, une forte reprise du travail intérimaire est ainsi attendue. Notre enjeu commun avec les agences d'emploi sera de pouvoir répondre aux besoins de mains d'œuvre et de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. » explique Mme Manuela De Castro Alves Présidente de la Mission Locale du bassin Montluçonnais.

Les 12 agences signataires : Acto Intérim, Adecco, Crit, Intérima, Laser emploi, Manpower, Morgan services, Optineris, Randstad, Start People, ADEF+, Chronos.

Contacts presse

Ema Hazan
06.64.56.11.74
Ema.hazan@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
Juliette.prost@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 29 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.
www.prismemploi.eu - @Prismemploi

À propos d'AKTO réseau travail temporaire

Le 1er opérateur de compétences en proximité AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences : agir pour l'alternance, l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, accompagner la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, déployer sur l'ensemble du territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois, développer les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

À propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions.

À propos de la Mission Locale du bassin Montluçonnais

La Mission Locale accueille, informe, oriente les jeunes de 16 à 25 ans, qui ne sont plus scolaires, et les accompagne pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle et sociale.
Les Missions Locales écoutent, orientent et accompagnent les jeunes et les employeurs.